



Nationalité Française par filiation paternel

Par **AMINA OULDALI**, le **30/12/2016** à **20:23**

Je suis une Jeune fille de 25 ans née et reside en Algérie , Mon pere reside en france depuis 1963 , il a obtenu la nationalité française en 2012 , Ma mère réside aussi en france depuis 2001 , ma sœur née et habite en France , je veux savoir si j'ai le droit de demander la nationalité française par filiation parce que ya des gens qui me disent que je n'ai pas le droit psq mon pere à obtenu la nationalité quant j'etait majeure :(svp aidez moi , et quelles sont les pièces a fournir pour la demande et je contacte qui ?? quelles sont les premieres demarches

Par **youris**, le **30/12/2016** à **20:46**

bonjour,
effectivement comme votre père a obtenu la nationalité française alors que vous étiez déjà majeure, vous ne pouvez pas obtenir la nationalité française par filiation paternelle.
et même si vous aviez été mineure en 2012, il aurait fallu que votre père vous mentionne dans sa demande de naturalisation et que vous résidiez habituellement avec lui ou que vous justifiez avoir résidé en France avec votre père devenu Français durant les 5 années qui précédaient le dépôt de la demande de naturalisation .
donc en conclusion, dans votre situation vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française parce que votre père est devenu français en 2012.
salutations